



Évaluation

Rapport du Secrétariat

1. À sa cent trente et unième session, en mai 2012, le Conseil exécutif a approuvé la politique d'évaluation de l'OMS,¹ qui prie notamment le Secrétariat de présenter au Conseil un rapport annuel sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités d'évaluation par l'intermédiaire du Comité du programme, du budget et de l'administration. Le prochain rapport annuel sera communiqué au Conseil à sa cent-trente-septième session. Le présent rapport propose une mise à jour des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la politique d'évaluation, y compris le plan de travail pour l'évaluation à l'échelle de l'Organisation pour 2014-2015.

RENFORCER LA CAPACITÉ DU SECRÉTARIAT À EXÉCUTER LA FONCTION D'ÉVALUATION INSTITUTIONNELLE

2. Depuis l'approbation de la politique d'évaluation, les travaux conduits à l'OMS ont bien progressé. Des étapes ont été franchies comme l'examen et l'approbation en mai 2014 du premier plan de travail pour l'évaluation biennale,² ainsi que la publication d'un Manuel pratique d'évaluation de l'OMS, outil tendant à orienter et harmoniser le travail d'évaluation dans toute l'Organisation et à veiller à ce qu'une place importante soit accordée à une évaluation de qualité.³

3. Afin d'accélérer les progrès et de favoriser plus avant la poursuite de la réforme de l'OMS, le Secrétariat a estimé que le renforcement de l'évaluation et l'apprentissage institutionnel étaient une étape essentielle. En conséquence, en août 2014, la fonction « évaluation » a quitté le Bureau des services de contrôle interne (où elle avait été intégrée dans d'autres fonctions) pour devenir une unité distincte au sein du Bureau du Directeur général, ce qui contribue à son indépendance. Le Directeur général a nommé un représentant au service de l'évaluation et de l'apprentissage institutionnel, lequel est notamment chargé d'examiner la fonction « évaluation » à l'OMS et de recenser les meilleures pratiques et modèles existants dans d'autres entités afin de proposer un cadre de renforcement de la fonction « évaluation » dans l'Organisation.

¹ Décision EB131(1).

² Voir le procès-verbal de la cent-trente-cinquième session du Conseil exécutif, deuxième séance, section 2 (version anglaise du document EB135/2014/REC/1).

³ Manuel pratique d'évaluation de l'OMS. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2013.

4. Le processus d'examen et de consultation mené avec le concours de partenaires internes et externes porte principalement sur les éléments essentiels ci-après du renforcement de l'évaluation et de l'apprentissage institutionnel, à savoir : a) créer une culture de l'évaluation ; b) instaurer un environnement propice à l'évaluation ; c) définir les modalités et la portée de l'évaluation ; d) faciliter l'apprentissage institutionnel ; e) déterminer les relations qui existent entre l'évaluation et les autres formes d'appréciation ; et f) communiquer sur les travaux d'évaluation et leurs conclusions.

5. Le cadre actuellement élaboré dans le but d'étayer la fonction « évaluation et apprentissage institutionnel » éclairera les travaux futurs de la nouvelle unité d'évaluation.

PLAN DE TRAVAIL POUR L'ÉVALUATION POUR 2014-2015 ET AUTRES TRAVAUX EN COURS

6. Le plan de travail pour l'évaluation à l'échelle de l'organisation pour 2014-2015, approuvé par le Conseil,¹ présente les domaines d'évaluation actuels. Trois d'entre eux, en particulier, sont mis en avant comme prioritaires pour l'Organisation : la fonction normative de l'OMS ; la présence de l'OMS dans les pays ; et l'impact des publications à l'OMS.

7. L'unité d'évaluation épaulé ou codirige aussi plusieurs autres évaluations, tant à l'OMS que dans le cadre de travaux conjoints, par exemple en tant que membre du groupe de gestion de l'évaluation externe du Partenariat visant à éliminer la faim et la dénutrition chez les enfants (partenariat REACH), qui a été commandée par le Bureau d'évaluation du PAM.

8. Le Réseau mondial d'évaluation de l'OMS continue de faire partie intégrante de l'institutionnalisation de l'évaluation au sein de l'Organisation en lui imprimant un cap et des orientations. L'un des principaux objectifs des actions actuelles tendant à renforcer la fonction « évaluation » à l'OMS consiste à examiner et mieux définir les rôles, les responsabilités et les méthodes de travail du Réseau et de ses groupes spéciaux afin qu'il soit à même de s'imposer davantage dans les travaux d'évaluation futurs.

9. En 2014, le réseau a contribué à : a) améliorer la coordination et la promotion des évaluations, en particulier pour celles qui sont décentralisées ; b) mettre à jour le registre des évaluations ; et c) assurer le suivi des recommandations en matière d'évaluation. Ses coordonnateurs régionaux ont commencé à cartographier les évaluations décentralisées menées au niveau régional, et veillent à ce que les rapports d'évaluation soient disponibles à des fins de contrôle de qualité et de diffusion interne. Le registre des évaluations de l'OMS a été analysé afin de recenser les lacunes et d'en étoffer le contenu. Les rapports d'évaluation disponibles, achevés en 2013, ont été ajoutés au registre. Le Réseau a estimé que le suivi de l'état d'avancement des recommandations en matière d'évaluation demandait à être amélioré et ses travaux se sont concentrés sur cet aspect.

10. Le *Manuel pratique d'évaluation de l'OMS* a été bien accueilli. Il facilite la cohérence et l'harmonisation des travaux d'évaluation aux trois niveaux de l'Organisation. Le Manuel a été réimprimé et diffusé auprès de tous les bureaux de l'OMS, est en cours de traduction vers le français et l'espagnol, et deviendra un outil en ligne interactif.

¹ Document EB135/5, annexe.

11. L'OMS est membre du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et participe activement à ses travaux au sein du groupe exécutif et des équipes spéciales pertinentes.

MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF

12. Le Conseil est invité à prendre note du rapport.

= = =